

Direction Générale des Douanes



DECISION N° 22 /MPMB/DGD/DU 27 MAR 2014

Portant désignation des membres du Comité de Suivi des recommandations du séminaire sur le dédouanement du Poisson au Bureau des douanes du Port de Pêche des 16, 17, 18 septembre 2013, Hôtel Belle Côte

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

le décret n°2011-118 du 22 juin 2011, portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu **le décret n°2011-222 du 07 septembre 2011**, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu **le décret n°2012-241 du 13 mars 2012**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu **le décret n°2012-242 du 13 mars 2012**, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu **le décret n°2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel-Major Coulibaly Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes ;

Vu **les recommandations du séminaire** sur le dédouanement du Poisson des 16, 17, 18 septembre 2013

Vu les nécessités du service ;

D E C I D E

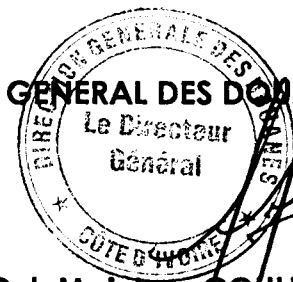
Article 1 : Comité de Suivi des recommandations du séminaire sur le dédouanement du Poisson est présidé par l'Inspecteur Général Adjoint des Services Douaniers, le Colonel EHIVET-KAMON GERMAIN MACAULAY, et se compose comme suit :

- Col. DEBAHI Maurice, Inspection Générale ;
- Col. COULIBALY Mariam Ben Salah ; Sous-directrice des Equipements ;
- Col. GNEBEI Née OUATTARA Alice F. ; Sous-directrice des Services Spéciaux ;
- Col. ADOU Adingra, Sous-directeur de la Qualité ;
- Cdt. AWEDE Hugues, Sous-directeur de la Législation et du Tarif ;
- Cdt. DIABATE Lassina, Bureau des Douanes Port de pêche ;
- DOSSO Massé, Chef de Bureau des Etudes Economiques ;
- SYLLA Anzoumana, Chef de Bureau Info- Centre.

Article 2 : Le Bureau Port de Pêche assure le Secrétariat du Comité.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. Issa COULIBALY